



PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**MIEUX CONNAÎTRE
L'ÉCOSYSTÈME DE LA
CYBERSÉCURITÉ**



MIEUX CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA CYBERSÉCURITÉ

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée totale estimée

3 heures (travaux compris)

Prix

Pour les avocats libéraux : possibilité de prise en charge par le FIF-PL à titre individuel selon les conditions de cet organisme (budget annuel FIF-PL de 750 euros, dans la limite des fonds disponibles)

Pour les avocats salariés : possibilité de prise en charge par l'OPCO selon les conditions de cet organisme

Autres publics : 75 euros

Objectifs

À l'issue de ce premier parcours, l'avocat apprenant :

- connaîtra l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions,
- pourra évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Niveau

Niveau 1 sur 3 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce premier parcours est composé de 8 modules :

- Périmètre & objectifs de la formation
- Panorama du cadre juridique de la cybersécurité
- Typologie des attaques selon les moyens techniques
- Étude de cas WannaCry
- Typologie des attaques selon les moyens recherchés
- Étude de cas NotPetya
- Typologie des qualifications juridiques associées à ces effets, et les systèmes d'introduction
- Panorama des organisations juridiques

Le second parcours fait l'objet d'une session distincte ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 20 à 25 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Intervenants

- Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux (2018-2020)
- Myriam Quéméner, magistrate, experte auprès du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité
- Nicolas Barbazange, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Limoges
- Jean-Sylvain Chavanne, ancien délégué régional de l'ANSSI, expert en conseil en cyberdéfense
- Laurence Clayton, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Nicolas Herzog, avocat au barreau de Paris
- Antoine Laureau, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Christophe Roger, avocat au barreau du Havre
- Perrine Salagnac, avocate au barreau de Paris

- Sophie Soubelet, avocate au barreau de Paris
- Camille Tack, avocate au barreau de Paris

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Alexandra VERDOT

Responsable de la formation continue

a.verdot@edase.fr

04.91.54.43.63

Référent "handicap" :

Anne BOCOVIZ

Directrice de l'EDASE

a.bocoviz@edase.fr

04.91.54.43.63

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.